

DECISION DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2021/27

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7 ;
- Vue le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1^{er} novembre 2020 entre les centres hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1^{er} novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté du centre national de gestion en date 9 décembre 2020, portant nomination de Mme Christelle PIED directrice d'hôpital, directrice adjointe au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et aux E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER,
- Vu la décision n° 2017/34 1^{er} août 2017 portant délégation à Mme Christelle PIED, directrice-adjointe en charge des achats, de la logistique et des travaux,
- Vu le recrutement de Mme Charlotte PERREAU en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la direction des achats, de la logistique et des travaux à compter du 26 novembre 2021,
- Vu les nécessités de service,

La directrice de la direction commune des centres hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des EHPADS d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des E.H.P.A.D. D'ARGENTON SUR CREUSE et DE SAINT GAULIER et de la directrice adjointe des achats, de la logistique et des travaux au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, **Mme Charlotte PERREAU**, adjoint des cadres hospitaliers, reçoit délégation sous réserve du droit d'évocation du directeur, pour signer :

- les engagements de dépenses (sauf les commandes de produits gérés par la pharmacie signées par les pharmaciens et les engagements relevant d'une autre direction administrative),
- la liquidation des pièces justificatives de dépenses de la classe 6 à l'exception de ce relevant d'une autre direction administrative,
- les contrats et conventions ne faisant pas l'objet de l'élaboration d'un marché public (concessions, conventions d'occupation du domaine public, ...),

- les pièces annexes relatives à la vie des marchés publics (actes à posteriori : avenants, déclarations de sous-traitance, protocoles transactionnels...),
- les décisions de reconduction des marchés,
- Les ordres de service,
- Les remboursements de retenues de garantie ou les cautions (garanties financières).

Est exclue de la présente délégation :

- La liquidation des pièces justificatives concernant les mandats de classe 2.

Article 2

Cette délégation de signature comprend notamment :

- les notifications d'attribution pour chaque fournisseur, signées par le coordonnateur du groupement d'achats,
- les bordereaux d'envoi pour visa de contrôle de légalité des marchés par l'autorité de tutelle,
- les bordereaux d'envoi des fiches de modification de travaux aux architectes,
- des différents documents des consultations à parapher et à signer,

Mme Charlotte PEREAU, adjoint des cadres, reçoit aussi délégation de signature pour :

- les actes de nantissement des marchés,
- les courriers relatifs au sourcing et consultation, de lettres de réponse (intention et rejets) aux fournisseurs,
- les lettres et documents relevant de ses attributions et n'ayant par valeur juridique de décision (décompte de pénalités, mise en demeure, ...).

Article 3

Autant que de besoin, la directrice-adjointe chargée des achats, de la logistique et des travaux délègue une partie de ses attributions de comptable matière (notamment lorsque la directrice-adjointe exerce les fonctions d'ordonnateur lors du remplacement du directeur d'établissement).

Article 4

Sont réservés à la signature de la directrice, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 5

L'adjoint des cadres hospitalier rend compte à la directrice-adjointe chargée des achats, de la logistique et des travaux, des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

Article 6

La présente délégation de signature prend effet au 1^{er} décembre 2021 pour une durée d'un an par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 7

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée :

- à la directrice adjointe en charge des achats, de la logistique et des travaux au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.

Et inséré dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 8

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

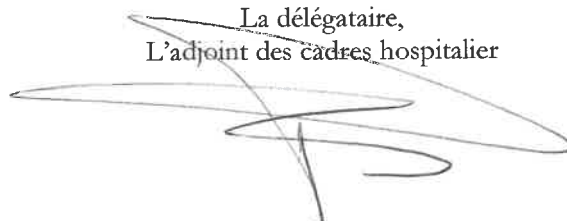
CHATEAUROUX, le 1^{er} décembre 2021

P/La directrice de la direction commune empêchée,
La directrice adjointe des achats, de la logistique et
des travaux



Christelle PIED.

La délégataire,
L'adjoint des cadres hospitalier



Charlotte PERREAU

